



**ALTEREO - Délégation Urbanisme Sud-Ouest**

26 chemin de Fondeyre



31200 - TOULOUSE

Tél : 05-61-73-70-50 / fax : 05-61-73-70-59

E-mail : toulouse@altereo.fr

## COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PIECE 5.1 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

P.L.U DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE-LES-GRAVES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	
ARRETE LE 07/11/2018	APPROUVE LE
	Vu pour être annexé à la délibération du 21/05/2019
Signature et cachet du Président/Maire	
 <p>Le Maire, Philippe DANNÉ</p> 	

## TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Code	Nom officiel de la servitude	Acte officiel instituant la servitude	Service responsable
A4	Servitude de passage sur les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Articles L.211-7, L.212_2_2, L.215-4 et L.215-18 du Code de l'Environnement	
	Rouille du BARRAIL du MOULIN	Arrêté Préfectoral du 20 Janvier 1988	DDTM/SAFDR + DDTM/SEN  Cité administrative. BP 90 – rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex
	Ruisseau LE SAUCATS	AP du 17.11.1986	DDTM/SAFDR + DDTM/SEN  Cité administrative. BP 90 – rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex
	Rouille de BOUTRIC	Arrêté Préfectoral du 20 Janvier 1988	DDTM/SAFDR + DDTM/SEN  Cité administrative. BP 90 – rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex
	Rouille de BRASSAN Rouille des CHAMBRES Rouille de la PLAGNE		
A5	Servitude relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Articles L.152-1 et L.152-2, R.152-1 à R.152-2 du Code Rural	
	Aqueduc de BUDOS	DUP du 16 juin 1884 – Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bx du 10/10/1884 approuvée par le Préfet	LYONNAISE DES EAUX  91 rue Paulin 33029 BORDEAUX CEDEX

		de la Gironde le 4/11/1884	
	Conduite Ø350 de BELLEFOND  Conduite entre l'usine de Bellefond et l'aqueduc de BUDOS		CUB  Esplanade Charles de Gaulle 33076 BORDEAUX CEDEX  LYONNAISE DES EAUX  91 rue Paulin 33029 BORDEAUX CEDEX
AS1	SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLE A L'EXCEPTION DES EAUX MINERALES	L.321-2 et R.1321-6 à R.1231-13 du Code de la Santé Publique (eaux potables)	
	FORAGE LA BLANCHERIE  Périmètre immédiat et rapproché confondus  Syndicat de LABREDE	AP du 11 décembre 1989	Agence Régionale de Santé  Délégation Territoriale de la Gironde Espace Rodesse – 103 bis rue Belleville CV 91704 33063 BORDEAUX Cedex
I4	SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES	Art.12 modifié de la loi du 15 Juin 1906.  Art. 298 de la Loi des Finances du 13 juillet 1925.	
	Ligne 400 kV Cubnezais – Saucats 1 et 2		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Gascogne – 12, rue Astride Bergès – 33270 Flourac
I6	SERVITUDES CONCERNANT LES MINES ET CARRIERES ETABLIES AU PROFIT DES TITULAIRES DE TITRE MINIER, DE	Art. 71 à 73 du Code Minier	

	PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIERES OU D'AUTORISATION DE RECHERCHES DE MINES ET DE CARRIERES		
	Zone spéciale n°16 de recherches et exploitation de carrières de sables et graviers. (Dans la zone spéciale de recherches seules sont applicables les servitudes instituées soit par accord amiable, soit par arrêté préfectoral, dans le cadre des autorisations de recherches et des permis d'exploitation de carrières).	Décret du 17.07.1970	DREAL  Cité administrative BP 90 – rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
PM1	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES NATURELS PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES  Vallée de la Garonne  Secteur Cadaujac – Beautiran  Plans de prévention du Risque Inondation	Arrêtés Préfectoraux du 24 octobre 2005	DDTM /SRGC  Cité administrative rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES	Loi du 15 juillet 1845.  Art.6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.	

	Prise en considération des études d'élaboration des lignes nouvelles ferroviaires des Grands Projets du Sud-Ouest et Aménagement des lignes ferroviaires existantes BORDEAUX-HENDAYE et MONT-DE-MARSAN-ROQUEFORT	Arrêté préfectoral du 26 octobre 2010	SNCF Secteur BORSDEAUX – DTI S-O 25 rue Chinchauvaud 87066 LIMOGES
	Ligne BORDEAUX-SETE		SNCF Secteur BORSDEAUX – DTI S-O 25 rue Chinchauvaud 87066 LIMOGES
EL2	SERVITUDE EN ZONE SUBMERSIBLE	Arrêté préfectoral du 24 octobre 2005	
PT2	SERVITUDE RELATIVE AUX TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION EXPLOITES PAR L'ETAT	Art. L.54 à L.56, R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et télécommunications	